

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PAYS DU MONT-BLANC

**DECISION N°70/2025**  
**Annule et remplace la décision n°67/2025**  
Bureau communautaire du 17 février 2025

**Objet** : SPORT – Attribution de subvention Vélo Trial du Mont-Blanc pour la réalisation de la coupe du monde de VTT Trial.

**Auteur de l'acte** : Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021, n°2022/086 du 29 juin 2022 et n°2023/088 du 28 juin 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au bureau,

**Considérant** que l'association Vélo Trial du Mont-Blanc a sollicité le versement d'une subvention en 2025 pour l'organisation de la coupe du monde de VTT Trial qui s'est déroulée du 12 au 14 septembre 2025 à Cordon,

**Vu** l'avis favorable du bureau du 17 février 2025,

**Vu** l'avis favorable de la commission du 10 décembre 2024,

**Vu** la décision n°67/2025 du 14/10/2025

**DECIDE**

**Article 1** : Le versement d'une subvention, d'un montant de 15 000€ sur l'imputation au compte 6574 du budget principal pour la réalisation de la coupe du monde de VTT Trial.

**Article 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le 16 OCT. 2025



Le Président,  
Jean-Marc PEILLEX.

Tél. : 04 50 78 12 10  
accueil@ccpmb.fr  
ccpmb.fr

648, chemin des Prés Caton  
P.A.E du Mont-Blanc  
74190 PASSY